

Copil du 21/10/2021 – compte rendu



72 rue Riquet – Bat A

31000 Toulouse

Tél : 05 61 62 50 68

Lot 2 : Débits biologiques des estuaires Charente-Seudre

COMPTE RENDU DU COPIL

Du 21/10/2021



Le 02 novembre 2021

SOMMAIRE

1.	Introduction.....	5
2	Liste	5
	Liste des présents	5
	Liste des excusés	6
	Liste des absents	6
3	Exposé.....	7
4	Echanges.....	8
5	Conclusion et calendrier.....	10

1. Introduction

Réunion mixte (présentiel à Saintes et visio conférence).

Monsieur BURNET introduit cette séance sous la présidence des deux présidents des CLE des SAGE Charente et Seudre et de leur structures porteuses, en partenariat avec le Département de la Charente-Maritime.

L'objet est la présentation, par le bureau d'études Eaucea, des orientations méthodologiques pour déterminer des Débits biologiques sur les secteurs estuariens. Un tour de table est réalisé sur les personnes présentes. Monsieur MEUNIER cite les personnes excusées dont M. GODINEAU, président de l'EPTB Charente et Mme de ROFFIGNAC, vice-présidente du département de la Charente-Maritime.

2 Liste

Liste des présents

Organisme	NOM	Prénom	Représenté par	émargement COPIL 21/10/21
EAUCEA	COUPRY	Bruno		oui
OFB	BERTHIER	Caroline		oui
NATURE ENVIRONNEMENT 17	BOURRY	Jean-Marie		oui
Fédé pêche 17	BRICHET	Gilles	Julien NAUDEAU	oui
Agence de l'eau AG	BROUSSEY	Manuella		oui
CAPENA	BOUQUET	Anne-Lise		oui
Président CLE Charente - Vice Président EPTB	BURNET	Alain		oui
SMBS	DAVID	Jean-Philippe		oui
POITOU CHARENTE NATURE	DEMARCO	Jean-Louis		oui
DREAL	DUBOIS	Pascal		oui
Président CLE Seudre - Président SMBS	FERCHAUD	Pascal		oui
DDTM 17	FONTAINE	Yann	Solange GIONTA	oui
DDTM 17	GIONTA	Solange		oui
CD 17	HERAUT	Mariette		oui
Parc Naturel Marin	LASSUS-DEBAT	Aurélié		oui
CD 17	LIBAUD	Elodie	Christelle PICHODOU	oui
DDTM 17	LUIS	Florent		oui
EPTB CHARENTE	MEUNIER	Fabrice		oui
EPTB CHARENTE	POSTIC-PUVIF	Audrey		oui
Fédé pêche 17	ROUET	Marie	Julien NAUDEAU	oui
EPTB CHARENTE	SIROT	Baptiste		oui
CD17	FONTENY	Sylvie		oui
DDTM17	BEATRIX	Lionel		oui
SMBS	DAVITOGU	Yann		oui

Liste des excusés

Organisme	NOM	Prénom	représentant
DREAL de Bassin	BAYLE	Audrey	
OFB	BROUSSARD	Erick	
CAPENA	BUARD	Eric	Anne Lise BOUQUET
Vice-Présidente CD 17	DE ROFFIGNAC	Françoise	
SYMBO	EMARD	Frédéric	
Président EPTB Charente	GODINEAU	Jean-Claude	
SYMBO	JOLY	Alban	
Région Nouvelle Aquitaine	LAROCHE	Isabelle	
Agence de l'eau AG	RICHARD	Bastien	
EPTB CHARENTE	OZOG	Romain	
SYRES	POUSSIN	Fabien	
C A de Rochefort	RABIN	Lena	m.nicou@agglo-rochefortocéan.fr
CRC	RHONE	Charlotte	
OFB	RULIN	Guillaume	
DDTM 17	VALEMBOS	Laurence	Solange GIONTA Florent LUIS

Liste des absents

Organisme	NOM	Prénom	représentant	émargement COPIL 21/10/21
CD 17	BILLARD	Solène		absent
UFC QUE CHOISIR	BRIE	Jacques		absent
LPO	CHAMPION	Emmanuelle		absent
UNIMA	CHASTAING	Christophe		absent
SMCA	DU PEUTY	Jean-Eudes		absent
DREAL	GUERINEL	Bénédicte		absent
DDT 16	KYRIACOS	Marie-Aude		absent
CDPMEM17	MICHAUD	Philippe	Eric Blanc	absent
Chambre d'agriculture 17	MONROUX	Julie		absent
Chambre d'agriculture 17 - OUGC Saintonge	POMMIER	Valentin		absent
C A de Saintes	QUILLET	Jean-Marie		absent
Chambre d'agriculture 17	TRANQUARD	Cédric		absent

3 Exposé

Monsieur Fabrice MEUNIER débute la réunion en rappelant l'ordre du jour, la démarche et l'organisation.

Présentation du diaporama par Bruno COUPRY (Directeur d'Eaucea).

Le présent compte rendu a pour objectif de rappeler les éléments d'échanges importants. Il ne constitue pas une synthèse du travail réalisé et présenté (voir le diaporama présenté par Bruno COUPRY pour trouver ce travail).

Un rapport rédigé sera fourni après le conseil scientifique du 9 novembre 2021.

L'objectif de cette phase est de construire une méthodologie de définition de débit biologique adaptée au contexte estuarien. En effet, si les travaux concernant les débits biologiques en rivière ont fait l'objet de nombreux travaux scientifiques et applications (comme pour le Lot 1), la définition de débits d'eau douce environnementaux pour les estuaires est encore très rare dans la littérature scientifique. Cette notion est à mi-chemin entre une expertise purement scientifique et une réflexion plus large sur les enjeux du partage de l'eau douce.

Une première application a cependant été mise en œuvre sur l'estuaire de la Gironde dans le cadre du SAGE estuaire de la Gironde. Des réflexions couplant le soutien d'étiage et **les conditions climatiques ou de rejets polluants** sont aussi d'actualités sur les estuaires de La Loire ou de la Seine.

L'exposé fait donc le point sur les spécificités hydrologiques, morphologiques, de salinité et sédimentaires des deux estuaires Seudre et Charente. Une sectorisation est proposée pour distinguer le tronçon de la Charente en amont de Tonnay-Charente pouvant relever de la gestion de l'ouvrage de Saint Savinien.

Les observations et modélisations disponibles, dessinent les premières pistes quant aux enjeux les plus prégnants d'un débit fluvial pour chacun de ces estuaires. Beaucoup reste cependant à construire.

Deux modèles hydrodynamiques ont été développés dans le cadre de cette étude, pour l'estuaire de la Seudre et ses affluents d'une part et pour l'estuaire de la Charente jusqu'à Saint Savinien d'autre part. Les calages sont en cours et pourront s'appuyer sur de nombreuses observations (campagne de salinité de l'UNIMA consécutive à la panne de la station de pompage de Chalezac en 2018 sur la Seudre et observations des professionnels notamment source vérifiée CAPENA). Ces modèles étant très gourmands en temps de calcul, les scénarios testés devront être bien partagés et validés collectivement en amont. Ce travail sera développé dans la seconde phase de l'étude suite à la validation de la première phase de définition de la méthodologie.

4 Echanges

Monsieur FERCHAUD à l'impression d'être dans un COTECH car il le trouve trop technique avec une masse d'informations techniques. Monsieur COUPRY admet que le caractère technique de cette première réunion de pilotage témoigne de cette étape incontournable de « défrichage » de la question posée et ne propose pas encore de réflexion à caractère plus stratégiques. Monsieur SIROT estime que cette réunion contribue à la formation des membres du COPIL sur les enjeux et la mécanique des deux estuaires. Les prochains COPIL seront plus brefs et fondés sur des avancées opérationnelles ; ils seront plus adaptés à des discussions « décisionnelles ».

Monsieur BURNET demande si un lien peut déjà être établi entre les débits et l'ensemble des paramètres écologiques de l'estuaire et notamment l'oxygène. Monsieur COUPRY répond que les mesures des sondes en continu (sonde CD17, sondes EPTB / SMBS avec MAGEST) suggèrent clairement ce lien avec la physico chimie mais que la quantification est justement la question centrale qui soutient le programme d'études et de mesures à venir.

Monsieur DEMARCQ et Monsieur BOURRY demandent si les données permettent de mieux appréhender l'ampleur spatiale du bouchon vaseux et de la zone d'hypoxie dans la Charente. Monsieur COUPRY répond que pour la zone de forte turbidité, la thèse de Florence TOUBLANC du LIENSs apporte déjà des éléments de description selon les conditions hydrologiques et de marée. Pour l'oxygène, le croisement des mesures des sondes en continu avec la modélisation hydrodynamique réalisée par Eaucéa (modèle Telemac) suggère qu'une zone d'hypoxie (< 3 mg O₂/L) d'une dizaine de km au moins a été observée sur le secteur de Tonnav-Charente en septembre. Il faut noter que l'année 2021 est plutôt favorable sur le plan hydrologique. La situation est plus complexe en amont et en cours d'analyse (sonde CD17 à l'Houmée). Quoiqu'il en soit, les mécanismes à l'origine de ces hypoxies sont encore mal décrits et en particulier concernant les sources de matière organiques biodégradées ou le rôle des débits amonts.

Madame BOUQUET rappelle le rôle de la production photosynthétique algale dans le bilan de l'oxygène estuarien et dans l'alimentation des coquillages. Monsieur COUPRY confirme ce point notamment pour la Seudre aval et le littoral mais souligne que la turbidité très importante dans le bouchon vaseux, limite voire interdit, cette production dans la colonne d'eau. Une fois de plus ces milieux estuariens sont très hétérogènes ce qui incite à la prudence vis à vis d'approches trop simplificatrices ou qui généraliseraient les résultats.

Monsieur SIROT rappelle que si l'exposé insiste sur la période d'étiage, l'objectif est bien de construire un point de vue collectif sur l'ensemble du cycle annuel à l'instar des études en cours sur les fleuves et rivières qui s'intéressent à l'ensemble du cycle annuel avec des plages de débits biologiques saisonnières. Bruno COUPRY rappelle que le fonctionnement global de l'estuaire ne peut être dissocié de ce cycle annuel hydrologique et écologique mais que l'analyse ne peut être complètement dissociée des enjeux de gestion des bassins versants plus sensibles en étiage.

Madame BERTHIER demande si le modèle hydrodynamique prend bien en compte le prélèvement d'eau du canal de Biard à destination des marais sud de Rochefort et plus généralement les prélèvements depuis le canal de l'UNIMA avec des enjeux écologiques importants (marais nord et sud).

Mail du 21/10/2021 précisant une demande par Visio : Madame BERTHIER s'interroge sur l'analyse des capacités de dilution des fleuves Charente et Seudre et donc de la prise en compte dans l'étude de paramètres physico-chimiques (micro et macro polluants). Elle demande aussi de préciser

les modalités de prise en compte du prélèvement du canal Charente-Seudre pour l'alimentation des marais de Rochefort et Brouage notamment. Est-il considéré comme un prélèvement dans l'analyse de l'hydrologie, est-il intégré comme une valeur supplémentaire de débit nécessaire aux équilibres biologiques, dans la mesure où il sert aussi des enjeux environnementaux ? Ce sont des questions ouvertes, mais qu'il ne faut pas les écarter trop vite au regard des enjeux. Il faudra dans tous les cas expliquer au COPIL/COTECH les raisons ayant conduit à sa prise en compte ou non.

Réponse EAUCEA : Monsieur COUPRY a répondu que le modèle reconstruit sous Telemac prend en compte le prélèvement du canal de Biard, mais comme cela a été dit au COPIL nous n'en sommes pas encore aux scénarios. Quant aux flux de pollutions amont, nous nous appuyons surtout sur la matière organique issue des données du SIE. Pour les micropolluants et leur devenir en estuaire, la question est très complexe et sera évoquée lors de la prochaine réunion.

Monsieur BURNET s'interroge aussi sur le rôle de restitutions de ces marais dans le fonctionnement du littoral. Monsieur COUPRY répond que le modèle Charente prévoit bien les sorties d'eau comme le modèle Seudre. Ils ont été maillés pour décrire les apports des chenaux latéraux, plus particulièrement pour la Seudre. Concernant les marais de Brouage, dépendant des apports de la Charente en période d'étiage, les sorties d'eau par les chenaux de Brouage ou de Mérignac devraient être réduites par le contrat territorial de marais en cours. De façon plus large, ces deux questions renvoient à des scénarios déjà abordés dans le cadre du schéma de gestion de la Charente aval (2011). Ils pourront le cas échéant être réévalués en regard de l'expertise des besoins en eau douce de l'estuaire et du littoral.

Monsieur BURNET s'interroge sur l'absence de IFREMER au COPIL. Citant une anecdote vécue à l'occasion de la tempête de 2014, il rappelle que la frontière entre le monde continental et littoral doit absolument être dépassée et que cette étude est une occasion de rapprocher des structures et des compétences. Le rôle des politiques est justement de faciliter ce type de rapprochement entre la sphère scientifique et celle des décideurs pour s'assurer à minima que les données ou modèles existants seront bien mobilisables pour ce sujet d'intérêt collectif. Monsieur MEUNIER présente la liste des invitations pour le COPIL. Il est prévu d'associer les acteurs tels que l'IFREMER au COTECH et comité scientifique à venir. A la demande du COPIL, ils peuvent également être associés à cette instance du COPIL. Le CRC, les professionnels de la pêche ou la profession agricole étaient bien invités à ce COPIL. Pour rappel, le COTECH ouvre la concertation à différentes structures et acteurs locaux avec l'objectif de discuter des éléments techniques présentés et de les finaliser. Le COTECH est justement élargi aux usagers (conchyliculture, agriculture, pêche) et aux associations de protection de l'environnement. Le conseil scientifique permet d'élargir la concertation aux scientifiques et d'experts. Ainsi, il est important d'avoir un bon niveau de participation des acteurs scientifiques aux prochaines échéances.

5 Conclusion et calendrier

Le COPIL valide la poursuite du travail de consultation et de réflexion scientifique, ainsi que les étapes à venir notamment par la tenue d'un comité scientifique, d'un comité technique et d'une présentation de résultats en COPIL et CLE. Une réflexion pourra également être engagée sur la détermination d'une instance spécifique pour le Département de la Charente-Maritime.

Pour le DMB St Savinien, la DDTM17 échangera avec Madame Mariette HERAUT du Département de la Charente-Maritime sur les éléments présentés en COPIL.

M. MEUNIER présente le calendrier à venir :

Fin 2021 – comité scientifique du 9 novembre (participants IFREMER, INRAe, LIENSs (université la Rochelle CNRS), OFB, PNM, UNIMA, Forum des Marais, CD17...

Fin 2021, début 2022 – Comité technique (COTECH) : présentation et discussion des éléments méthodologiques de DB estuariens Charente/Seudre et DMB St Savinien.

1^{er} semestre 2022 – comité de pilotage (COPIL) : présentation et validation des méthodologies finalisées DB estuariens Charente/Seudre, DMB St Savinien et passage à la phase suivante de détermination des valeurs.

Sur cette dernière période, une présentation en CLE Charente et Seudre et/ou dans une instance à préciser pour le DMB Savinien sera également à programmer.